

**BURKINA FASO**

-----  
**Unité-Progrès-Justice**

**IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE**

-----  
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

*Session permanente 2023*

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

**COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES,  
DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE  
(CAEDS)**

**RAPPORT POUR AVIS**

**DOSSIER N°072 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT  
LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE DE LA LOI DE  
FINANCES POUR L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT,  
EXERCICE 2023**

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député **Ousmane DIALLO** rapporteur.

*Septembre 2023*

L'an deux mil vingt-trois et le lundi 25 septembre de 09 heures 26 minutes à 10 heures 20 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023.

Auparavant, le député Ousmane DIALLO a été désigné rapporteur de la CAEDS pour prendre part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés le jeudi 21 et le samedi 23 septembre 2023, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

La Commission a organisé une séance d'appropriation du projet de loi, le mercredi 20 septembre 2023 de 09 heures 14 minutes à 14 heures 10 minutes.

Outre la CAEDS, les commissions générales, saisies pour avis, étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Arnaud Y. TINDANO ;
- la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), par le député Moussa SANGARE ;
- la Commission du développement durable (CDD), par le député Kalifa KABRE.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CAEDS a porté sur les points ci-après :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la CAEDS.

## **I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

## **I-1. Audition du Gouvernement**

Le Gouvernement était représenté par madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget. Elle était assistée de ses collaborateurs et d'un représentant du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs autour des points suivants :

- contexte et justification,
- situation d'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023, au 30 juin,
- les ajustements proposés sur le budget de l'Etat, exercice 2023,
- la nouvelle configuration du budget,
- les nouvelles dispositions fiscales.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la COMFIB.

Le tableau ci-dessus présente la nouvelle configuration du budget de l'Etat, exercice 2023.

Sur la base des ajustements, aussi bien en annulations qu'en ouvertures, la nouvelle configuration du budget de l'Etat, exercice 2023 est la suivante :

En recettes budgétaires (en FCFA)

<b>INTITULE</b>	<b>PREVISIONS LFI</b>	<b>PREVISIONS CORRIGÉES</b>
Recettes Fiscales	2 107 309 343 000	2 204 820 132 000
Recettes non Fiscales	240 492 933 000	274 482 144 000
Total ressources ordinaires	2 347 802 276 000	2 479 302 276 000
Dons projets	239 589 806 000	239 589 806 000
Dons Programmes	43 868 611 000	
Total des ressources extraordinaires	283 458 417 000	239 589 806 000
<b>TOTAL GENERAL DES RESSOURCES</b>	<b>2 631 260 693 000</b>	<b>2 718 892 082 000</b>

En dépenses budgétaires (en FCFA)

<b>INTITULE</b>	<b>PREVISIONS LFI</b>	<b>PREVISIONS CORRIGÉES</b>
Charge financière de la dette	234 160 242 000	234 160 242 000
Dépenses de personnel	1 097 180 821 000	1 097 180 821 000
Dépenses d'acquisition de biens et services	209 000 000 000	213 030 286 000
Dépenses de Transferts Courants	533 283 741 000	570 476 419 000
Dépenses en atténuation des recettes	1 000 000 000	1 000 000 000
Total des Dépenses courantes	2 074 624 804 000	2 115 847 768 000
Investissements Exécutés par l'Etat	1 151 288 820 000	1 256 812 246 000
État	696 000 000 000	801 523 426 000
Subventions	239 589 806 000	239 589 806 000
Prêts	215 699 014 000	215 699 014 000
Transferts en capital	10 000 000 000	10 000 000 000
Total des Dépenses en capital	1 161 288 820 000	1 266 812 246 000
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>3 235 913 624 000</b>	<b>3 382 660 014 000</b>

## I-2. Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations qui ont porté sur :

- la prise en compte des besoins non couverts au niveau des besoins additionnels dans la mesure où l'évaluation des besoins additionnels aux termes de l'exposé des motifs se chiffre à la somme de 183 414 977 266 francs CFA alors que les ouvertures nettes de crédits sont de l'ordre de 146 746 390 000 F CFA ;
- les garanties de la capacité du Gouvernement à se passer de l'apport en appuis budgétaires de nos partenaires habituels ;
- Le montant sur lequel est indexé le taux de 106,20% qui représente les recettes ordinaires mobilisées au niveau de l'exposé des motifs ;
- l'explication du taux relativement faible de liquidation des dépenses d'acquisition de biens et services qui se situe à 45,89% ;
- l'explication de la non exécution des crédits d'un montant de six milliards de FCFA au niveau des transferts en capital, destinés aux prises de participations à l'intérieur ;
- l'éventuelle prise en compte de la charge induite par la prise en charge des VDP qui est de l'ordre de 100 milliards dans le présent projet de loi de finances rectificative ;
- la nécessité de disposer de plus amples informations au niveau des ouvertures de crédits au titre des dépenses en ce qui concerne les dépenses suivantes :
  - **5 000 000 000 de FCFA** pour l'apurement du solde déficitaire du compte « manifestations sportives internationales » et les charges liées à l'organisation de la coupe d'Afrique des nations en janvier 2024 en République de Côte d'Ivoire ;
  - **2 002 762 055 de FCFA** pour l'apurement de la dette relative au contrat de licence entre l'Etat burkinabè et Microsoft ;

- **1 500 000 000 de FCFA** de pour la gestion des contentieux de l'Etat.
- les besoins qui seront couverts par les 120 milliards de FCFA ouverts au profit du Ministère de la défense ;
- l'explication de la non prise en compte des dépenses relatives aux agents des eaux et forêts nouvellement recrutés au titre des besoins additionnels ;
- les autres sources de financement disponibles pour financer le déficit évoqué à la page 13 ;
- les garanties de l'effectivité des mesures fiscales notamment l'exonération fiscale au profit des coopératives agricoles uniquement ;
- le respect du principe de sincérité budgétaire au regard des dépassements importants constatés en matière de recouvrement des prévisions de recettes fiscales sur les années 2021, 2022 et les ajustements proposés en cours d'année 2023 ;
- la justification de l'absence d'ouverture de crédits dans le projet de loi de finances rectificative pour faire face aux charges induites par l'opérationnalisation des corps d'unités spéciales des Eaux et forêts, des GSP et de la Douane ;
- la justification de l'ouverture de 75 000 000 000 de F CFA en Dépenses communes interministérielles (DCIM) et l'objet des dépenses prévues à cet effet ;
- les renseignements sur les emprunts obligataires ;
- le risque élevé encouru par notre pays au regard du niveau important du déficit budgétaire ;
- l'évaluation chiffrée des mesures d'exonération fiscales contenues dans le projet de loi de finances et son incidence sur les prévisions de recettes ;
- la provenance des ressources pour financer la réalisation du nouvel hôtel administratif après le bouclage des études ;

- les dépenses auxquelles étaient affectées les 67 039 965 000 F CFA annulées en investissements ;
- l'incidence de la suspension de la coopération financière par la France sur le budget en ce qui concerne le financement du secteur de la recherche ;
- l'ouverture d'une dépense de 1 000 000 000 de F CFA pour la construction des bâtiments administratifs de Bobo-Dioulasso ;
- l'explication des ouvertures de dépenses de 500 millions de F CFA au titre des frais de transport aérien au profit des seuls agents de santé à l'exclusion des agents d'autres corps se trouvant dans les mêmes situations ;
- l'usage des ressources issues de la taxation des produits de grande consommation ainsi que les ressources issues de la délivrance des titres miniers pour combler le déficit budgétaire ;
- l'explication sur le fait que le montant des paiements hors solde double de 2022 à 2023 passant respectivement de 88,21 milliards de FCFA à 165,02 milliards de FCFA ;
- les études de la construction de la cité administrative qui coûte 1,5 milliards au budget de l'Etat surtout dans un contexte de rareté des ressources et le lieu d'implantation de cette cité ;
- l'explication de l'augmentation de la charge financière de la dette de l'Etat entre 2022 et 2023 et les mesures envisagées par le Gouvernement pour faire baisser le niveau de cette charge financière de la dette ;
- les mesures d'accompagnement prises par le Gouvernement dans le cadre de ce projet de loi de finances rectificative pour lutter contre le chômage des jeunes ;
- les mesures de réformes envisagées par le Gouvernement à court terme pour la mobilisation optimale des recettes ordinaires ;
- le niveau d'absorption du budget initial des ministères en charge de la défense et de la sécurité ;

- le choix porté par le Gouvernement sur les dons projets au lieu des dons programmes ;
- les difficultés rencontrées par la DGI dans la mobilisation des recettes ;
- la justification du niveau inférieur du taux d'exécution des dépenses d'investissements sur ressources propres à la date du 30 juin 2023 ;
- le coût de l'organisation des concours de la fonction publique session 2023 et la justification du besoin de complément ;
- les dispositions envisagées par le Gouvernement pour la résolution diligente du manque de stade homologué qui continue de creuser les finances de l'Etat avec la délocalisation des matchs ;
- l'état des lieux de la mise en œuvre du FONER et le nombre d'étudiants bénéficiaires ;
- l'inscription d'un montant de l'ordre de 1 950 000 000 de FCFA pour couvrir les besoins des nouveaux bacheliers ;
- la justification de l'absence d'une inscription budgétaire pour accompagner les entrepreneurs et les prestataires de l'Etat.

## **II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la CAEDS estime que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- la prise en charge des dépenses spécifiques du Ministère de la défense et des anciens combattants pour la défense de la Patrie sur le théâtre des opérations ;
- la sécurisation des zones libérées pour le retour progressif de l'activité économique et sociale ;
- le déploiement des forces de gendarmerie et de police dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ;
- l'acquisition de matériels spécifiques au profit de la Direction générale des douanes (DGD).

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 25 septembre 2023

Le Président



**Daniel ZOUNGRANA**

Le Rapporteur



**Ousmane DIALLO**

**LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES DE LA COMMISSION  
A LA SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT  
LE LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023**

<b>N° D'ORDR E</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>	<b>QUALITE</b>
1.	ZOUNGRANA Daniel	FDS	Président
2.	TRAORE Thomas	PP	Vice-président
3.	SAWADOGO Moussa	FVR	2° Secrétaire
4.	OUEDRAOGO/COMPAORE Sabine	OSC	Membre
5.	TRAORE Boureima	FVR	Membre
6.	SAVADOGO Pawindé Edouard	PDCE	Membre

**LISTE DES DEPUTES ABSENTS DE LA COMMISSION  
A LA SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT  
LE LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023**

<b>N° D'ORDR E</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>GROUPE CONSTITUE</b>	<b>QUALITE</b>
1.	THIOMBIANO Y. Fayçal Harold	FDS	1 <sup>er</sup> Secrétaire
2.	BIKIENGA Boubacar	FDS	Membre
3.	SOMA Abdoulaye	PP	Membre
4.	COULIBALY Sié François d'Assise	PDCE	Membre
5.	COULIBALY Sibiri	FDS	Membre
6.	BAKO Wilfried Prosper	PP	Membre
7.	GANSONRE Marc Bertin	OSC	Membre
8.	DIALLO Ousmane	PP	Membre

**LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL DE LA COMMISSIONS  
A LA SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT  
LE LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>NOM(S) ET PRENOM(S)</b>	<b>FONCTION</b>
1.	ZABSONRE Issouf	Conseiller technique
2.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
3.	BAKYONO/BAYALA Estelle	Administrateur parlementaire
4.	TAPSOBA/ROUAMBA Diane Marie Clotilde	Assistante de direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison
6.	TAPSOBA Clément	Stagiaire